



Val'hor

Les professionnels du végétal

3^{ème} atelier

Reprise interne



A3- Reprise interne

PREAMBULE

- Lancement d'une vidéo témoignage

INTERVENANT

- Christian BAUDOUIN
 - Expert-comptable



A3- Reprise interne

ETAPES DE LA TRANSMISSION :

Communes à toutes entreprises

- Etude du projet personnel patrimonial et financier
- Evaluation
- Mesures préparatoires

Propres à ce schéma

- Identification du repreneur
- Financement de l'opération
- Schéma de transmission
- Conseils et expériences



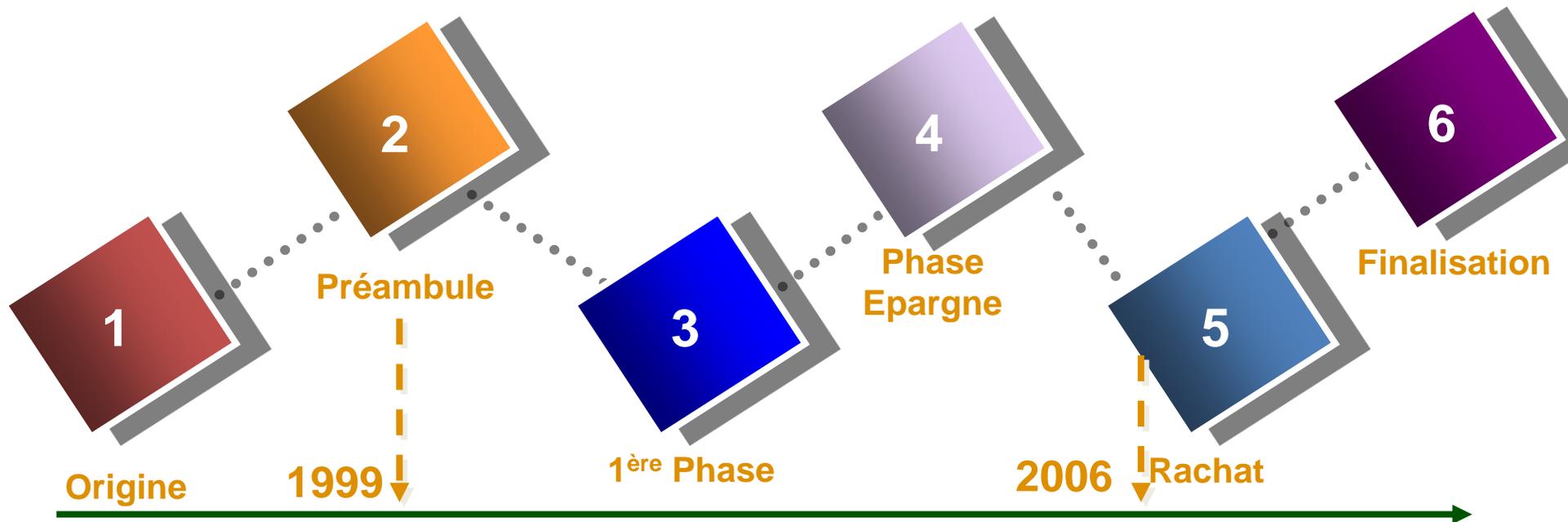
Exemple de transmission

- ✿ Il s'agit d'un cas réel
- ✿ Entre la première réflexion et le terme du processus, il s'est écoulé près de 10 ans
- ✿ Les montages varient en fonction :
 - des personnes et leurs souhaits
 - des entreprises
 - du contexte familial, financier et fiscal



Exemple de transmission

Description d'un schéma de transmission





Exemple de transmission

Les étapes de l'organisation de la transmission

- 
- Entreprise individuelle
 - Création d'une SARL d'Exploitation
 - Mise en location gérance du fonds de commerce
 - Transformation en SA (SA Mère) et rachat des actions minoritaires

Origine

- 
- Choix du repreneur
 - Évaluation de l'entreprise
 - Définition du processus de transmission
 - Cession du fonds de commerce à la SA Mère

Préambule



Exemple de transmission

Les étapes de l'organisation de la transmission

Création d'une société Holding par le repreneur

Création d'une SA d'Exploitation (SA Sœur) détenue à :

51 % par le cédant

49 % par le repreneur (via sa holding)



1^{ère}Phase

Mise en location gérance du fonds de commerce par la SA Mère à la SA Soeur



Phase
Epargne

Distribution des résultats au cédant et au repreneur (via sa holding) en fonction de leur % dans le capital

Redevance de location gérance versée à la SA Mère : permet de maintenir l'outil de travail loué



Exemple de transmission

Les étapes de l'organisation de la transmission



Rachat

- Rachat par le repreneur, selon le calendrier convenu, des actions de la SA Mère détenues par le cédant
- Au terme de l'opération le repreneur rachète via sa holding :
 - le solde des actions de la SA Mère
 - les 51 % de la SA Sœur
- Le financement est assuré par un emprunt



Finalisation

- SA Mère et SA Sœur seront fusionnées en une SA unique qui exploitera le fonds de commerce
- La holding absorbera à terme la SA d'exploitation, après remboursement de l'emprunt



Exemple de transmission

Exemple de transmission

- ❖ La transmission interne exige des « **sacrifices** » de la part du cédant :
 - ❖ pouvoirs
 - ❖ revenus
- ❖ La réussite d'une telle opération dépend de la **volonté des hommes de s'associer**
- ❖ Le **temps** doit être correctement apprécié
 - ❖ impératifs financiers
 - ❖ impatience de l'acquéreur
 - ❖ « fatigue » du cédant
- ❖ L'absence de résultats interdit toute opération de ce type (LMBO)



« Outils » au service de transmission

- 🍃 **La mise en société**
- 🍃 **Le rachat par une société nouvelle**
- 🍃 **La location gérance**
- 🍃 **La création d'une société Holding**



La mise en société

Objectifs :

- ❖ Préparer **l'intégration** d'un repreneur, d'un associé et/ou d'un successeur
- ❖ **Séparer l'immobilier** de l'exploitation et se créer des revenus fonciers
- ❖ **Protéger son patrimoine** personnel
- ❖ Mettre en place un **engagement de conservation** de titres



La mise en société

Modalités :

- ❖ **Évaluation de l'entreprise par un commissaire aux apports**
- ❖ **Constitution de la société (EURL, SARL, SA, SAS...)**

Fiscalité entrée :

- ❖ **Régime de droit commun** : imposition immédiate des bénéfices et des plus values
- ❖ **Régime optionnel** :
 - ❖ report d'imposition de PV sur le fonds de commerce,
 - ❖ étalement de la PV sur biens amortissables dans la nouvelle société (en contrepartie des nouveaux amortissements)
- ❖ **Exonération des droits d'apport si l'apporteur s'engage à conserver ses titres pendant trois ans**



La mise en société

Fiscalité de sortie : Cession à titre onéreux

- ❖ imposition de la plus value en sursis
- ❖ éventuellement taxation de la plus value sur cession des titres, sauf départ à la retraite ou exonération totale ou partielle pour durée de détention
- ❖ la cession au sein du groupe familial est exonérée, engagement de conservation des titres pendant trois ans



Exemple « d'outils » au service de transmission : la mise en société

Fiscalité Transmission à titre gratuit :

- ❖ **Pas de remise en cause du report d'imposition de la plus value en sursis si l'engagement est repris par le bénéficiaire**
- ❖ **Pas de taxation de la plus value sur la donation des titres**



La mise en société

- 😊 1ère étape pour une transmission organisée
- 😞 **Cette opération ne génère pas de flux financier !**
- 😊 Cette opération permet au propriétaire de disposer de revenus fonciers
- 😊 La mise en société peut également présenter des avantages :
 - En matière de fiscalité : imposition des revenus perçus
 - En matière sociale : limitation des charges
 - Au niveau patrimonial : séparation de l'immobilier de l'exploitation
 - Au niveau successoral : mise en place d'un engagement de conservation des titres



Le rachat par une nouvelle société

Objectifs :

- ❖ Favoriser **l'intégration d'un repreneur** et/ou d'un successeur en l'associant à une nouvelle société qui va exploiter le fonds de commerce
- ❖ Obtenir un **capital avant la transmission complète**
- ❖ Permettre au **successeur de bénéficier d'une partie des résultats** et de se constituer une épargne



Le rachat par une nouvelle société

Modalités :

- ❖ **Constitution d'une nouvelle société (EURL, SARL, SA, SAS...) par apports en numéraire**
- ❖ **La répartition du capital dépend des modalités de cession prévues**

Fiscalité cédant :

- ❖ **Régime de droit commun : imposition immédiate des bénéfices**
- ❖ **Imposition de la plus value sauf dispositifs d'exonération totale ou partielle**
- ❖ **Le capital reçu sera imposé à l'ISF**



Le rachat par une nouvelle société

Sortie :

- ❖ **Acquisition par le repreneur du solde du capital, à titre personnel ou au travers d'une société holding**
- ❖ **La reprise peut être programmée dans le temps ou être globale au terme du processus d'accompagnement**



Le rachat par une nouvelle société

- 😊 **Cette solution permet d'associer son repreneur assez tôt**
- 😊 **Elle permet au cédant de disposer d'un capital immédiat**
- 😞 **Le cédant va contribuer à rembourser tout ou partie du capital emprunté**
- 😐 **Il faut sécuriser l'opération :**
 - **Assurances croisées pour permettre au « survivant » de désintéresser les ayant droits**
 - **Mettre en place une charte d'associés pour prévoir les modalités d'exercice et de sortie en cas de difficultés, qui vient en complément du protocole réglant les questions financières**



Le rachat par une nouvelle société

Objectifs :

- ❖ Favoriser **l'intégration d'un repreneur** et/ou d'un successeur en l'associant à une nouvelle société qui va exploiter le fonds de commerce
- ❖ Permettre au **successeur de bénéficier d'une partie des résultats** et de se constituer une épargne
- ❖ Le cédant conserve **l'entière propriété** du fonds de commerce **jusqu'au terme de l'opération**



La location gérance

Modalités :

- ❖ **Constitution d'une nouvelle société (EURL, SARL, SA, SAS...) par apports en numéraire**
- ❖ **La répartition du capital dépend des modalités de cession prévues**
- ❖ **Signature d'un contrat de location gérance entre la nouvelle société et le cédant (soit personne physique ou personne morale)**
- ❖ **Les redevances payées doivent permettre au futur cédant de faire face à ses engagements**



La location gérance

Sortie

- Acquisition du fonds de commerce par la société exploitante
- Acquisition par le repreneur du solde du capital de la société exploitante, à titre personnel ou au travers d'une société holding

Fiscalité

- La cession du fonds de commerce peut bénéficier des exonérations de plus value lorsque la société qui acquiert n'est pas contrôlée par le cédant



La location gérance

Sortie : cette solution permet :

- ☺ **D'associer son repreneur assez tôt**
- ☺ **Au cédant de conserver la maîtrise de l'opération**
- ☺ **De faciliter le financement de l'opération :**
 - C'est le cédant qui va négocier le financement de la reprise du fonds de commerce
 - La valeur des titres sera plus faible puisque le passif sera porté en totalité par la société
- ☹ **Attention aux garanties accordées**
- ☹ **Il faut sécuriser l'opération**
 - Assurances croisées pour permettre au « survivant » de désintéresser les ayant droits
 - Mettre en place une charte d'associés pour prévoir les modalités d'exercice et de sortie en cas de difficultés, qui vient en complément du protocole réglant les questions financières.



La société holding

Définition :

- ❖ **La société Holding n'est pas une forme particulière de société, mais une société qui a vocation à acquérir et/ou recevoir les titres d'autres sociétés. Cela peut être une société commerciale ou une société civile.**
- ❖ **La Holding « pure » détient et gère des participations**
- ❖ **La holding « mixte » adjoint à son objet premier des activités commerciales**



La société holding

Objectifs :

- ❖ **Acquisition des titres de la société cible**
- ❖ **Le remboursement des emprunts est assuré par les dividendes perçus et les prestations effectuées**

Pourquoi une holding ?

- ❖ **Pour limiter la fiscalité**
 - ❖ **Les dividendes reçus ne sont pas imposables**
 - ❖ **Les intérêts d'emprunt sont déductibles**
 - ❖ **Option pour l'intégration fiscale.**
- ❖ **Pour permettre d'associer un autre repreneur et/ou un partenaire**



La société holding

Attention

- ❖ **Abus de biens sociaux**
- ❖ **Interdiction à la société cible d'accorder des prêts ou des garanties en vue de l'achat de ses propres actions par la holding**
- ❖ **Fusion prématurée qui fait porter la charge du financement à la société cible**

Sortie

- **Fusion des deux sociétés**

La société holding

- ☺ **Cette solution permet au repreneur d'acquérir les titres appartenant au cédant :**
 - 🍃 **Soit en cours d'opération, avec la participation éventuelle du cédant**
 - 🍃 **Soit au terme de l'opération, en cas de cession programmée**

- ☺ **Elle permet au cédant de disposer d'un capital immédiat en cas d'opération de reprise programmée et échelonnée, mais :**
 - 🍃 ☹ **Le cédant va contribuer à rembourser tout ou partie du capital emprunté**
 - 🍃 😊 **Il faut sécuriser l'opération**

Conclusion : La préparation est essentielle



1. La Transmission est une opération complexe

2. Ne menez pas seul votre réflexion

3. Le prix n'est pas le seul élément de la négociation

4. Soyez attentifs aux engagements signés

5. Attention à la qualité du projet du repreneur